



— Palm Beach Immobilier —

NOS HONORAIRES

Vente d'Immeuble à usage d'Habitation ou Professionnel

APPARTEMENT / VILLA

Supérieur à 160 000 € 5 % HT – 6 % TTC

Forfait minimum 10 000 € TTC

GARAGE

Forfait minimum 5 000 € TTC

LOCAUX COMMERCIAUX

Droit au bail 10 % HT – 12 % TTC
Forfait minimum 30 % loyer annuel

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf convention contraire.

Location annuelle Vide ou Meublée

VISITE + CONSTITUTION DU DOSSIER + REDACTION DU BAIL

Zone Tendue 10,00 € / m²

ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTRÉE

Tarif Unique 3,00 € / m²

La loi ALUR n°2017-366 du 24 mars 2014 prévoit le plafonnement des honoraires depuis le 15 septembre 2014 imputables au locataire et propriétaire, portant seulement sur ces 4 prestations.

→ **Prestations à la charge du bailleur et du locataire**

Nous ne réalisons pas l'état des lieux de sortie pour la location à l'année.

Location Saisonnière / Résidence Secondaire

- . 25% HT à la charge du preneur + taxe de séjour
 - . État des lieux d'entrée et sortie + forfait ménage sortie à la charge du preneur